

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de décembre en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Michel Cameron

Absents : Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 10 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
 - 2) Procès-verbal - Session régulière du 02 novembre 2004
 - 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
- Réfection partielle de la toiture
- Financement - Acceptation de l'offre
- 5) Demande d'aide financière
 - Tournoi de hockey interrégional Sainte-Croix
 - Club de patinage artistique Ste-Croix
 - 6) Comité d'embellissement - Rapport du comité (9 novembre 2004)
 - 7) Comité de négociation - Nomination
 - 8) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Engagement de M. Pierre-Alexandre Fauteux, pompier stagiaire
 - 9) Service des loisirs de Sainte-Croix
 - Planification stratégique
 - Intérêt pour partenariat
 - 10) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (24/11/2004)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Gaston Bergeron, lots 148-P, 149-P et 150-P
 - Dossier de M. Robert Rousseau, lot 175-P
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de M. Guy Bougie, lot 157-P
 - Autre(s)
 - Loi sur les architectes

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

- 11) Voirie
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Installation de glissières de sécurité aux approches du pont de la rue du bateau
 - Réfection du ponceau du ruisseau du Petit-Sault, 2^{ième} rang Ouest
- 12) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
 - Recherche en eau souterraine
 - Forage exploratoire # 2 (Samson et Frères inc.)
 - Honoraires professionnels # 3 (hydrogéologue)
- 13) Projet intermunicipal – Usine de traitement de l'eau potable
 - Intérêt & mandat
- 14) Traitement des eaux usées # 19823-002
 - Honoraires professionnels - Dégrilleur
- 15) Comité Familles de Sainte-Croix
 - Formation et nomination
 - Adoption du procès-verbal du 17/11/2004
- 16) Transport adapté – Renouvellement d'entente
- 17) Mutations immobilières – Imposition du droit supplétif au droit de mutation
- 18) Convention collective – Modification à la lettre d'entente # 1
- 19) Avis de motion
 - Taxation pour tous travaux relatifs aux cours d'eau
 - Taxes de services 2005
 - Taxes foncières 2005
- 20) Varia
 - Motion de remerciements
 - Motion de félicitations
 - Bibby Ste-Croix – Construction du bassin 3
 - Dépôt des déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)

Période de questions
Levée de l'assemblée

309-2004 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

310-2004 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 02 novembre 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

311-2004 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2004	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	5,524.50
	ADMINISTRATION	4,238.63
	BRIGADIÈRES	1,896.51
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,009.17
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,846.20
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	3,031.00
	CONCIERGE	1,374.47
	URBANISME	93.97
	AVANTAGES SOCIAUX	2,785.21
	SOUS-TOTAL	23,799.66

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	431.29
CLAUDE ARSENAULT INC.	RETENUE GARANTIE RUE LAFLEUR	9,286.70
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AJUSTEMENT DE LA COTISATION CSST ANNÉES 2003 ET 2004	55.01
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	35.26
DOCUMENT EXPRESS	PAPETERIE	25.28
EMCO	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	167.27
ENVIROFLEX	VIDER BOUES USINE E/POTABLE & STATION POMPAGE	3,021.14
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	NETTOYAGE SITE DES VIDANGES BRIS D'AQUEDUC RUE DU BATEAU ENTRÉE D'EAU RUE DU BATEAU	69.02 103.52 414.09
FERME BRIGER ENR.	REMB. TAXES 2004	354.00
FILTRUM	SYST. D'ALIMENTATION SANS COUPURE POUR SYST. POLYMÈRE	1,466.13
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 249-1998 INTÉRÊTS RÉGL. 217-1995	2,117.95 1,827.90
GARAGE PATRICE POULIN	RÉP. POMPE À ESSENCE GMC	1,045.94
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION SAINTE-CROIX GARAGE MUNICIPAL USINE E/POTABLE USINE E/POTABLE	767.66 104.13 1,340.05 1,420.54 232.58 2,040.36 2,127.27
LEMAY GUY	REMB. TAXES 2004	25.21
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	REMB. DÉPÔT GARANTIE PELOUSE	490.28
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE OCTOBRE	3,645.61
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES URBANISME (AOÛT, SEPTEMBRE & OCTOBRE 2004)	5,233.41
PAVAGE LAROCHE (2004)	BRIS D'AQUEDUC RUE DU BATEAU	494.61
PG MENSYS	CONTRAT D'ENTRETIEN 2005 CHÈQUES LASER AJUSTEMENT FORMATION NOV. FRANCE DUBUC	4,799.91 284.69 28.75
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	FRAIS MANUTENTION INCENDIE HUILES CAMIONS INCENDIE CLEFS INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE CIMENT VOIRIE ASPHALTE & CHLORE VOIRIE BARDEAUX D'ASPHALTE VOIRIE	11.50 52.17 10.30 93.63 26.62 551.95 36.06
RAY-CAR	CONCASSÉ RÉSERVE	226.17
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE OCTOBRE	2,389.36
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE SERVICE OCTOBRE DÉGRILLEUR LOCATION DU CONTENEUR RÉCUPÉRATION DES VERTS RÉCUPÉRATION DES VERTS RÉCUPÉRATION DES VERTS	7,840.99 39.45 58.27 343.08 322.10 359.70
RESTAURANT AU VIEUX PUIITS	DÉPÔT RÉSERVATION PARTY DE NOËL 3 DÉCEMBRE (59 x 10.00 \$) PAIEMENT FINAL PARTY DE NOËL 3 DÉCEMBRE (59 x 15.00 \$) (part de l'employé 59 x 5.00 \$)	590.00 885.00
ROCHE LIMITÉE, GROUPE-CONSEIL	HON. PROF. SUPPL. DÉGRILLEUR	30,000.00
SAMSON & FRÈRES INC.	FORAGE EXPLORATOIRE USINE E/POTABLE	2,426.46
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE OCTOBRE	214.50
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE CELLULAIRE VOIRIE (SEPT. & OCT.)	87.64 54.13
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE USINE E/POTABLE USINE E/POTABLE	907.06 671.92 672.10

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ	40,839.44
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.45
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	86.70
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	63.60
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	59.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENT	38.49
	ESCOMPTE	-2.52
INSTITUTION FINANCIÈRE	FRAIS DE FINANCEMENT	48,336.38
	SOUS-TOTAL	181,830.26

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.	TOILE ABRI STATION POMPAGE RUE LAFLEUR	1,138.75
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	RECHARGE EXTINCTEURS INC.	250.17
	RECHARGE EXTINCTEURS INC.	96.04
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN	ACHAT & INST. ROUTEUR INTERNET HAUTE VITESSE	247.30
ARÉO-FEU	INSPECTION CAMIONS INC.	1,959.40
BERGERON LÉO	ESSENCE COM. D'EMBEILLIS.	20.00
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	244.08
BOLDUC NATHALIE	DÉPLACEMENT (FORM. PG)	19.20
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	36.00
DUBUC FRANCE	DÉPLACE. & REPAS (FORM. PG)	51.85
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	RÉP. VALVE À EAU	103.52
	RÉP. PONT, PUISARD & ASPHALTE RUE DU BATEAU	241.55
	FEU RANG 4 OUEST (FRANÇOIS LEMAY)	258.81
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT U E/POTABLE	12.88
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	NETTOYER GOUTTIÈRES C.COMM.	129.41
GARAGE GEORGE MANAWIEL INC.	RÉP. PNEUS KUBOTA & REMORQUE	49.46
	RÉP. & ENT. CAMIONS VOIRIE	933.20
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	ENTR. GÉNÉRATRICE U/EAU	505.29
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	39.50
	ESSENCE CAMION INCENDIE	30.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	105.50
	ESSENCE CAMION INCENDIE	142.90
	ESSENCE MÂCHOIRE DE VIE	22.50
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE DÉCEMBRE	735.58
IMPRIMERIE CCL	COUPONS RABAIS	-1.25
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	AVIS MUNICIPAL # 33	402.59
	AVIS MUNICIPAL # 34	212.80
KORVETTE	LUMIÈRES NOËL	8.44
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	269.02
LEMAY CROTEAU INC.	PRÉPARER CHEMIN POUR FORAGES PUIITS 3 ST-ÉDOUARD	498.06
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÔLE TRIENNAL	227.75
	CAHIER SPÉCIAL SAINTE-CROIX	546.37
LOMBARD COMPAGNIE D'ASSURANCES	FRANCHISE RÉCLAMATION DOSSIER MICHEL BLOUIN	1,000.00
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	INS. ANNUEL CAMIONS INC. (2)	230.05
	INS. ANNUEL CAMION INC. (1)	115.03
MILOT STÉPHANE	FRAIS FORMATION STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE	28.95
MINISTÈRE DES FINANCES	COPIE DE PLAN URBANISME	13.23
MRC DE LOTBINIÈRE	CARTES RUES DÉVELOPPEMENTS MARCEL-FAUCHER & DESROCHERS	56.00
	ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVAL.	11,915.54
MUNICIPALITÉ DE JOLY	ASS. FEU 14 NOVEMBRE RANG 4 (FRANÇOIS LEMAY)	162.00
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	102.37

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES, PIÈCES LOC. ÉQUIPEMENT SERVICES RUE DU BATEAU & PLANS URBANISME)	217.21
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ED. HON. PROF. DOSSIER EXPROPRIATION SIMON & RENÉE POULIOT LOT 100-P	2,036.97 1,789.79
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	1,983.17
QUALITÉ AIR TOTALE	FILTRES MASQUES DÉGRILLEUR	396.84
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	LUNETTE PROTECTRICE VOIRIE CLÉ À MOLETTE AMPOULES CHLORE AMPOULES SODIUM DRAINS PEINTURE PEINTURES & PINCEAU AMPOULES SODIUM PIÈCES & ACCESSOIRES CHLORE ASPHALTE FLUORESCENTS BOTTES CAOUTCHOUC MARTEAU SAPIN NATUREL PEINTURE & PINCEAU	10.30 12.51 18.89 84.75 75.92 25.85 16.08 37.98 68.97 37.45 184.04 459.93 22.50 51.75 16.65 57.51 54.19
SIFTO CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	2,353.62
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX & POTEAUX VOIRIE	1,347.97
SIMON LEMAY	PIERRE & SABLE RÉSERVE BRIS D'AQUEDUC RANG 3 BRANCHEMENT RUE DU BATEAU PONT & PLATEFORME (JEAN-ROCK AUGER, PUIITS 3 ST-ÉDOUARD) PIERRE & SABLE RÉSERVE DÉNEIGEMENT BORNES- FONTAINES SAISON 2003-2004 S/RURAL	131.13 775.27 432.49 438.25 193.24 575.13
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE	31.09 23.03 40.41 79.89 507.97
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	BUFFET BUDGET 16 NOVEMBRE BISCUITS BUDGET 22 NOVEMBRE, CAFÉ & BIENS NON DURABLES	56.33 13.30
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	300.00
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HON. PROF. DOSSIER CIRCUIT SAINTE-COIX	1,870.47
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE ÉQUIPEMENT	69.15 64.66 74.00 56.00
USFILTER	RÉP. POMPE DOSEUSE RÉSERVOIR	306.82
	SOUS-TOTAL	41,251.66
	GRAND TOTAL	246,881.58

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 22-2004 À 23-2004

312-2004

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 1^{er} décembre 2004 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

313-2004

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2004	GÉRANT D'ARÉNA	3,461.60
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	3,068.00
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	5,118.52
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,507.50
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	980.74
	AVANTAGES SOCIAUX	1,878.28
	SOUS-TOTAL	16,014.64

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	327.63
	ACHATS RESTAURANT	219.62
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	PUBLICITÉ CALENDRIER ACTIVITÉS TOURNOI MINEUR	15.00
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (NOVEMBRE)	46.97
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,750.56
	ACHATS BAR	3,569.37
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AJUSTEMENT COTISATION 2003 ET 2004	26.21
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	137.97
	ACHATS RESTAURANT	.03
	ACHATS RESTAURANT	213.29
	ACHATS RESTAURANT	230.34
	ACHATS RESTAURANT	224.59
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	105.54
	ACHATS RESTAURANT	105.54
	ACHATS RESTAURANT	105.54
	ACHATS RESTAURANT	105.54
GARAGE GEORGE MANAWIEL INC.	RÉP. FREIN & TUYAU	13.51
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION DE GLACE	4,688.41
	ÉLECTRICITÉ	2,584.57
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	360.38
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE OCTOBRE	2,192.62
PG MENSYS	CHÈQUES LASER	284.69
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE OCTOBRE	1,422.84
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE	132.40
SARA LEE CAFÉ ET THÉ	ACHATS RESTAURANT	270.50
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE OCTOBRE	301.22
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	264.94
TOITURES AUBÉ INC.	RÉFECTION PARTIELLE TOITURE 90 %	40,953.50
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	61,693.32

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	946.23
	CRÉDIT RESTAURANT	-345.08
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	212.30
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE DÉCEMBRE	436.91

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

MINISTÈRE DE L' AGRICULTURE	RENOUVELLEMENT PERMIS	24.00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE NOVEMBRE 2004 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,806.04 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (EAU SOURCE, PILES, CALCULATRICE, LAVAGE, COURROIE & ÉLÉMENT POËLE)	106.48
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT NOVEMBRE	96.36
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	215.39
	PRODUITS D'ENTRETIEN	35.37
	PRODUITS D'ENTRETIEN	178.64
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	PIÈCES ET ACCESSOIRES	34.36
	PIÈCES ET ACCESSOIRES	13.63
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CRÉDIT CÂBLE	-21.82
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	8.10
	ACHATS RESTAURANT	9.21
	ACHATS RESTAURANT	21.58
	ACHATS RESTAURANT	39.33
	ACHATS RESTAURANT	9.94
	ACHATS RESTAURANT	8.10
	ACHATS RESTAURANT	5.40
TOITURE AUBÉ INC.	RÉFECTION PARTIELLE TOITURE 10 %	4,550.39
	SOUS-TOTAL	6,584.82
	GRAND TOTAL	84,292.78

314-2004

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 1^{er} décembre 2004 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE

315-2004

FINANCEMENT – ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 30,000. \$ par billets, au prix de 100 % et échéant en série 4 ans comme suit :

7 000. \$	4,63 %	08 décembre 2005
7 300. \$	4,63 %	08 décembre 2006
7 700. \$	4,63 %	08 décembre 2007
8 000. \$	4,63 %	08 décembre 2008

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

316-2004

TOURNOI DE HOCKEY INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX

Monsieur Yvan Leclerc, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au Tournoi de hockey interrégional de Sainte-Croix une somme de 7.00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 350.00 \$, dans le cadre de leur tournoi qui sera tenu au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. du 5 au 12 décembre 2004.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 30 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (M. Routhier, grand-père de deux enfants et M. Cameron, père d'un enfant.)

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

Il n'y a pas eu quorum pour ce sujet. Il sera transmis à la compétence de la MRC de Lotbinière le 8 décembre 2004.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 35 heures.

317-2004 **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – RAPPORT DU COMITÉ (9 NOVEMBRE 2004)**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport du 9 novembre 2004 du comité d'embellissement tel que présenté tant qu'au contenu.

318-2004 **COMITÉ DE NÉGOCIATION – NOMINATION**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité des relations de travail et de négociation, savoir :

Sylvain Boulianne, conseiller
Jean Lafleur, conseiller
Jean Lecours, maire
Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier

Qu'une copie de la présente soit adressée au Syndicat des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix, laquelle remplace toutes résolutions antérieures.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

319-2004 **ENGAGEMENT DE M. PIERRE-ALEXANDRE FAUTEUX, POMPIER STAGIAIRE**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Pierre-Alexandre Fauteux pour agir à titre de pompier stagiaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

SERVICE DES LOISIRS DE SAINTE-CROIX

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dépôt du rapport et explications par le maire.

320-2004 **INTÉRÊT POUR PARTENARIAT**

ATTENDU QUE parmi les objectifs établis lors de la planification stratégique, l'un mentionne que le Service des loisirs de Sainte-Croix doit offrir une gamme d'activité diversifiée destinée à toutes les classes d'âges et aux familles;

ATTENDU QUE les moyens identifiés pour réaliser cet objectif est de solliciter les Services des loisirs de la municipalité de St-Édouard et de Lotbinière afin d'analyser si certains loisirs peuvent être mis en commun ou en partage;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

ATTENDU QU'il manque présentement des inscriptions pour démarrer certaines activités;

ATTENDU QUE cette démarche n'a pas comme intention de transférer des coûts des loisirs de Sainte-Croix vers d'autres municipalités mais de diversifier des loisirs en ayant plus de personnes par activité;

ATTENDU QUE ces activités des loisirs peuvent se réaliser dans l'une des trois municipalités;

ATTENDU QUE cette démarche permettra de dynamiser les loisirs et sera un atout majeur pour attirer les familles;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander aux conseils municipaux de St-Édouard et de Lotbinière leurs intérêts de réaliser un certain nombre de service des loisirs en commun avec la municipalité de Sainte-Croix.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (24/11/2004)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

321-2004

DOSSIER DE M. GASTON BERGERON, LOTS 148-P, 149-P ET 150-P

ATTENDU QU'une demande a été faite pour vendre une partie des lots 148-P, 149-P et 150-P;

ATTENDU QUE la présente demande n'apportera aucun impact négatif à l'agriculture;

ATTENDU QUE l'acquéreur possède les bâtiments construits sur ces terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation U52-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Gaston Bergeron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

322-2004

DOSSIER DE M. ROBERT ROUSSEAU, LOT 175-P

ATTENDU QUE monsieur Robert Rousseau possède une parcelle contiguë, lot 175-P, à la parcelle demandée, lot 175-P;

ATTENDU QUE la parcelle contiguë possède déjà une autorisation pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain demandée se retrouve dans un secteur de villégiature en développement;

ATTENDU QUE le propriétaire désire agrandir son terrain et créer un seul lot;

ATTENDU QU'il y a des terrains disponibles à l'intérieur de la zone blanche, mais aucun ne peut répondre à la demande, soit la construction d'une résidence secondaire avec vue et accès au fleuve;

CONSIDÉRANT la recommandation U53-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Robert Rousseau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

323-2004

DOSSIER DE M. GUY BOUGIE, LOT 157-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Guy Bougie et localisée à : route Marie-Victorin, Sainte-Croix, lot 157-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Bougie, lot 157-P, selon la recommandation U51-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

D'informer le demandeur que la réglementation sur le zonage sera changée ultérieurement et que toute nouvelle construction non faite à cette date devra être conforme à la nouvelle réglementation.

La présente abroge la résolution numéro 213-2004.

AUTRE(S)

324-2004

LOI SUR LES ARCHITECTES

ATTENDU les nombreuses demandes faites auprès de l'urbanisme afin d'exclure l'obligation de fournir des plans lors d'une demande de permis pour les bâtiments agricoles;

ATTENDU l'interprétation de la Loi sur les architectes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dans une lettre datée du 28 février 2003 : «Nos procureurs nous indiquent qu'afin qu'une contravention à la Loi sur les architectes soit reconnue, il faut que l'officier municipal ait permis l'utilisation des plans et devis d'architecture non conformes à la Loi sur les architectes, ce qui n'est évidemment pas le cas lorsque le règlement municipal n'impose aucune obligation quant à la production de plans»;

ATTENDU la lettre de l'Office des professions sur l'interprétation de la Loi sur les architectes publiée dans la publication interne de la COMBEQ qui mentionne les éléments suivants dans l'interprétation de la Loi sur les architectes : «La Loi sur les architectes n'a pas pour effet d'obliger une municipalité à exiger des plans pour la délivrance des permis. Toutefois, dans les cas où la loi exige que les plans soient signés par un architecte, la municipalité qui exige des plans doit s'assurer, conformément à l'article 17, qu'ils soient signés par un architecte»;

CONSIDÉRANT la recommandation U55-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de recommander au conseil municipal de modifier la réglementation;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de modifier la réglementation afin d'exclure l'obligation de fournir des plans lors de la demande de permis pour la construction de bâtiments agricoles.

VOIRIE

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

325-2004

INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ AUX APPROCHES DU PONT DE LA RUE DU BATEAU

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les travaux d'installation de glissières de sécurité aux approches du pont de la rue du Bateau selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 2,802.01 \$, taxes incluses, à Les Glissières de sécurité J.T.D. inc..

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

326-2004

RÉFECTION DU PONCEAU DU RUISSEAU DU PETIT-SAULT, 2^{IÈME} RANG OUEST

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux de réfection du ponceau du ruisseau du Petit-Sault au 2^{ième} rang Ouest selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 3,772.82 \$, taxes incluses, à Les Glissières de sécurité J.T.D. inc..

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

327-2004

FORAGE EXPLORATOIRE # 2 (SAMSON ET FRÈRES INC.)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer, selon la recommandation de la firme Laforest Experts Conseils inc., la somme de 3,776.04 \$ à Samson et Frères inc., relativement à la réalisation d'un forage exploratoire pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 7017 datée du 15 novembre 2004.

328-2004

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 3 (HYDROGÉOLOGUE)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Laforest Experts-Conseils la somme de 3,917.60 \$ relativement à l'étude de surexploitation et recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 500-11-04 datée du 13 novembre 2004.

PROJET INTERMUNICIPAL – USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

329-2004

INTÉRÊT & MANDAT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a demandé par résolution numéro 126-2004 aux municipalités de Laurier-Station, St-Flavien, St-Apollinaire et St-Agapit, leur intérêt afin de réaliser une étude de faisabilité pour ériger une usine de traitement de l'eau potable dont l'approvisionnement serait suffisant et fiable;

ATTENDU QUE ces municipalités ont refusé de participer à l'étude de faisabilité et de poursuivre dans le dossier;

ATTENDU QUE d'autres municipalités de la MRC de Lotbinière connaissent présentement des problèmes d'approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE certaines municipalités, refusant de participer au projet, sont présentement en recherche en eau potable et les résultats sont infructueux;

ATTENDU les longs délais afin d'obtenir, pour la construction, les autorisations, les plans et devis de l'usine et des conduites d'eau ainsi que les subventions nécessaires des différents paliers de gouvernement;

ATTENDU QUE les municipalités qui sont présentement en recherche en eau potable doivent immédiatement agir afin de débiter les étapes amenant à la construction d'une usine d'eau potable;

ATTENDU QUE la recherche en eau potable est coûteuse aux municipalités et dé-mobilisante pour le développement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la recherche en eau potable est obligatoire pour assujettir aux normes du MAMSL afin d'obtenir des subventions nécessaires à la construction de l'usine de traitement de l'eau potable;

ATTENDU QU' un approvisionnement en eau fiable et en quantité suffisante permettrait aux municipalités d'attirer les industries à haute consommation d'eau telles que les abattoirs et les industries agro-alimentaires;

ATTENDU QUE la distribution de l'eau est un service essentiel sous responsabilité municipale;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

ATTENDU l'étude de préfaisabilité réalisée par la firme conseil Roche sur l'alimentation en eau;

ATTENDU l'estimation des coûts selon trois options :

- 1) Prise d'eau à la rivière Chaudière : 44.5 millions;
- 2) Raccordement au réseau de Lévis : 25.9 millions;
- 3) Prise d'eau au fleuve St-Laurent : 31.6 millions.

ATTENDU QUE ces coûts ont été estimés pour approvisionner les municipalités de Laurier-Station, St-Flavien, St-Apollinaire et St-Agapit;

ATTENDU QUE ce projet ne peut se réaliser qu'avec un ensemble de municipalité;

ATTENDU QUE nous sollicitons également la municipalité de St-Antoine-de-Tilly à participer à ce projet;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater une firme conseil afin de réaliser une étude de faisabilité sur l'approvisionnement en eau dans la MRC de Lotbinière en collaboration avec d'autres municipalités de la MRC de Lotbinière. Le conseil municipal de Sainte-Croix demande également que les autres municipalités adoptent une résolution d'intérêt pour le même projet.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOSSIER # 19823-002

330-2004

HONORAIRES PROFESSIONNELS - DÉGRILLEUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Polygec inc. la somme de 1,501.08 \$ relativement aux modifications au contrôle du dégrilleur, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 338537 datée du 29 novembre 2004.

COMITÉ FAMILLES DE SAINTE-CROIX

331-2004

FORMATION ET NOMINATION

ATTENDU l'article 82 du Code municipal du Québec qui permet à un conseil municipal de créer un comité pour une mission quelconque;

ATTENDU le mandat du comité Familles de Sainte-Croix :

«Proposer des projets et des réflexions au conseil municipal de Sainte-Croix ainsi qu'aux autres organismes de la municipalité afin de développer la vision famille à Sainte-Croix et apporter aux parents un soutien continu»;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix désire être mieux orienté afin de développer des activités axées sur les familles;

ATTENDU QUE ce comité est consultatif et qu'il désire un budget pour réaliser certains projets;

ATTENDU QUE M. Jean Lecours, maire, est le représentant désigné auprès de ce comité en vertu de notre résolution numéro 169-2004;

ATTENDU QUE ce comité est formé de citoyennes et de citoyens demeurant à Sainte-Croix ainsi que d'intervenants provenant du comité Familles de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet s'adressant à toute la collectivité de Sainte-Croix;

ATTENDU la présence d'une politique familiale adoptée à la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution 236-2004;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de former un comité appelé «comité Familles de Sainte-Croix» et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

Mme Gesa Wehmeyer-Laplante, présidente et résidente
Mme Lucille Noël-Gauthier, résidente
Mme Yvette Roy, résidente
M. Richard Bédard, résident
M. Gilles Proulx, représentant de la Maison de la Famille de Lotbinière
M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller
M. Jean Lecours, maire et secrétaire du comité

332-2004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17/11/04

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 17 novembre 2004 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté tant qu'au contenu.

333-2004

TRANSPORT ADAPTÉ – RENOUELEMENT D'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités du comté de Lotbinière;

QUE le service de transport adapté «Lobicar» de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2005, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2 404 habitants à raison de 1.00 \$ par habitant, pour un total de 2 404.00\$.

334-2004

MUTATIONS IMMOBILIÈRES – IMPOSITION DU DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (art. 20.1) permet maintenant à une municipalité locale d'imposer un droit supplétif au droit de mutation depuis le cours de l'année 2000;

ATTENDU QUE le droit supplétif s'applique dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert, sauf les cas autrement réglés par la loi;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 54 le 1^{er} novembre 2004;

ATTENDU la modification à l'article 20.1 à l'effet de permettre à une municipalité de soustraire du droit supplétif le transfert résultant du décès du cédant;

ATTENDU QU'au moment des présentes, ce droit ne peut excéder 200. \$ en vertu de l'article 20.4 de la loi;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'imposer le droit supplétif au droit de mutation à compter des présentes et ce conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, à l'exception du transfert résultant du décès du cédant.

La présente résolution remplace la résolution numéro 015-2003, à compter des présentes.

D'informer les notaires locaux de cette mise en application.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

335-2004

CONVENTION COLLECTIVE – MODIFICATION À LA LETTRE D'ENTENTE # 1

ATTENDU la demande de M. Gilles Fournier concernant une demande de réduction de son horaire habituel (20%) en vue d'une rente de retraite auprès de la Régie des rentes du Québec;

ATTENDU QUE l'horaire de M. Gilles Fournier sera de 32 heures/semaine à partir du 31 janvier 2005;

ATTENDU le projet d'entente daté du 07 octobre 2004 modifiant l'article 4 de la lettre d'entente # 1 datée du 20 septembre 2000;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente daté du 07 octobre 2004 et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer ledit projet à être partie intégrante de la convention collective.

AVIS DE MOTION

TAXATION POUR TOUS TRAVAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière dans les cours d'eau municipaux.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES DE SERVICES 2005

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2005, en remplacement du règlement numéro 325-2003 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES FONCIÈRES 2005

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2005.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VARIA

MOTION DE REMERCIEMENTS

Motion est donné par Jean Lafleur afin de remercier le maire, M. Jean Lecours et les employés(ées) oeuvrant au journal le Peuple de Lotbinière, particulièrement madame Lise Racette, monsieur Denis Simoneau et madame Marie-Hélène Harnois pour leur professionnalisme et leur dévouement lors de l'élaboration du cahier sur Sainte-Croix, livré dans plusieurs municipalités dimanche le 21 novembre 2004.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Motion est donné par Jean Lafleur afin d'offrir nos sincères félicitations à l'entreprise de construction «C.J. Picard inc.» pour être finaliste au Gala Habitation 2004 soulignant les meilleurs constructeurs de l'année.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 DÉCEMBRE 2004

336-2004

BIBBY STE-CROIX – CONSTRUCTION DU BASSIN 3

ATTENDU QUE la fonderie Bibby Ste-Croix inc. puise son eau à des fins industrielles à partir de 2 bassins situés sur le lot 117-P appartenant à la municipalité, eux-mêmes alimentés par la rivière du Petit-Sault;

ATTENDU QUE Bibby Ste-Croix croit nécessaire la construction d'un troisième bassin contiguë aux bassins existants afin de s'assurer d'une réserve d'eau suffisante en temps plus sec;

ATTENDU QUE ce bassin aura une dimension de 20m. x 20m. x 4m.;

ATTENDU QUE Bibby Ste-Croix offre à la municipalité que la gestion des sols (transport seulement) soit faite en partenariat à part égale dans l'éventualité que nous puissions récupérer la terre à d'autres fins. À cette fin, un prix budgétaire de ± 2,500. \$ est à prévoir de chacune des parties;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le projet présenté daté du 19 novembre 2004, lequel devra être conforme aux lois et règlements en vigueur.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

- Jean Lecours
- Jean Lafleur
- Berchmans Dancause
- Michel Routhier
- Jean-Pierre Ducruc
- Sylvain Boulianne
- Michel Cameron

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Variation du courant électrique à la fonderie Bibby...pas de développement.
- Adoption du budget municipal le 14 décembre 2004.

337-2004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 44 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, directeur général